

APPEL À PROJETS DE RECHERCHE PARIS LUMIÈRES ALLIANCE CAMPAGNE 2024

TEXTE DE L'APPEL

La Paris Lumières Alliance lance sa campagne d'appel à projets (AAP) de recherche pour l'année 2024. Cette note a pour objet d'accompagner les chercheur.e.s des unités de recherche qui souhaitent déposer un projet de recherche dans le cadre de l'AAP 2024. L'ensemble de la procédure est présenté aux communautés scientifiques des universités Paris 8 et Paris Nanterre et aux établissements membres fondateurs ou associés de Paris Lumières Alliance.

A – Paris Lumières Alliance

L'Université Paris 8 et l'Université Paris Nanterre ont la volonté commune de renouveler les liens qu'elles entretiennent depuis 2012 dans le cadre du PRES Paris Lumières puis de la ComUe Université Paris Lumières (UPL). En s'adaptant au nouveau contexte institutionnel de l'ESR, les deux universités et leurs partenaires associés souhaitent poursuivre leurs collaborations sous un nouveau format d'association, celui d'une convention de coordination territoriale « Paris Lumières Alliance ». Elles mettent tout en œuvre pour pérenniser, faciliter et dynamiser les collaborations entre les membres de l'Alliance, en matière de recherche, de formation, d'actions de partenariats et d'innovation.

Ce partenariat reprend les principaux objectifs stratégiques déclinés dans le volet commun du contrat de site de la ComUE Université Paris Lumières, à savoir :

- amplifier des projets communs en matière de formation, recherche et transformation numérique
- renforcer la responsabilité sociale des universités et établissements partenaires.

La Paris Lumières Alliance rassemble des membres fondateurs et des membres associés :

Membres fondateurs aux côtés de l'Université Paris 8 et de l'Université Paris Nanterre :

- Le CEDIAS
- L'Académie Fratellini
- Le Pôle Sup'93
- La Maison des cultures du monde

Membres associés :

- Les Archives Nationales
- Le Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou
- Le Centre des Arts d'Enghien les Bains
- Le palais de la Porte-Dorée
- Le Musée du Louvre
- Le Musée du Quai Branly - Jacques Chirac
- Le Musée d'archéologie nationale - Domaine de Saint-Germain-en-Laye
- La Bibliothèque nationale de France
- L'Institut national de l'audiovisuel
- L'Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation inclusive (INSEI),
- L'École supérieure de travail social

B – Calendrier de la campagne d'AAP Recherche de la Paris Lumières Alliance

| Dates | Étapes |
|---|--|
| Ouverture de l'appel | Lundi 26 août 2024 |
| Date limite de dépôt | Vendredi 15 novembre 2024 (12h, heure de Paris) |
| Réunion du comité stratégique et scientifique de la Paris Lumières Alliance | Courant décembre 2024 |
| Diffusion des résultats | Courant janvier 2025 |
| Travail de conventionnement et versement financier | Fin février 2025 |

Le formulaire lié à un projet de recherche sera à remettre pour la date du **vendredi 15 novembre 2024, pour 12h** (heure de Paris). Aucun document ne sera accepté hors délai.

Le dépôt sera à effectuer à l'adresse suivante :

Pour UPN : aapalliance2024@liste.parisnanterre.fr

Pour UP 8 : aap.p8@univ-paris8.fr

Important : le dépôt consiste en l'envoi d'un **unique document au format PDF**.

C - Les 2 dispositifs de l'AAP Recherche de Paris Lumières Alliance

1) Projet annuel

2) Projet pluriannuel (durée maximale 3 ans)

Pour cette année 2024, ces 2 dispositifs s'intéressent prioritairement aux 3 thèmes scientifiques de l'ancien contrat de la ComUE UPL portant sur les années 2021-2025 (voir Annexe 1) :

Thème 1 - Culture, patrimoine et médias

Thème 2 – Créations

Thème 3 – Faire monde commun

En plus de ces 3 thèmes, il est possible de soumettre un projet de recherche sur une autre thématique « blanche ».

Ces thématiques seront revues en 2025 par le futur comité stratégique et scientifique de la Paris Lumières Alliance qui sera constitué à l'automne 2024.

D - Les critères de sélection et les modalités d'évaluation adoptés

Le porteur à titre principal (porteur n°1) devra être un enseignant-chercheur de l'université Paris 8 ou Paris Nanterre. Les doctorant.e.s, post-doctorant.e.s ou les personnes en situation d'éméritat peuvent participer au projet mais ne peuvent pas en être les « porteurs ».

- Les attendus pour l'évaluation des projets

Les projets proposés dans le cadre de l'AAP Paris Lumières Alliance seront retenus en fonction de différents critères. Ainsi, seront soutenues les recherches qui :

- incarnent les collaborations entre les deux établissements universitaires
- favorisent les collaborations avec les établissements non universitaires, membres fondateurs ou associés de l'Alliance
- permettent de mettre en place d'importants partenariats de cofinancement
- témoignent d'une dimension internationale
- portent une attention à la dimension « science ouverte » et aux relations entre science et société (SAPS).

Nota Bene 1 : Pour les projets pluriannuels, les porteurs s'engagent à répondre à des AAP de type ANR ou Horizon Europe à l'issue des deux années de financement ou bien à nouer des partenariats de recherche avec d'autres partenaires (universités, organismes scientifiques, associations, administrations, entreprises etc.).

Nota Bene 2 : il n'y a pas d'ordre établi dans les items susmentionnés.

- Les modalités d'évaluation des projets

Les projets seront examinés par un comité *ad hoc* désigné par le Comité stratégique et scientifique de la Paris Lumières Alliance. Les porteuses et porteurs de projet, qu'elles ou ils soient lauréats ou non, seront informés des résultats.

E – En cas de questions ou demandes d'explication

Les porteuses et porteurs sont invités à se tourner vers leur gestionnaire de laboratoire et/ou les directions de la recherche des universités Paris 8 et Paris Nanterre.

Pour UPN : appel-projet@liste.parisnanterre.fr

Pour UP8 : aap.p8@univ-paris8.fr

F – Règlement financier

- Le montant maximal pouvant être demandé par projet est de **20K€ par an**.
- Que le projet soit annuel ou pluriannuel, il est attendu un ou des cofinancements plus ou moins importants ; à noter que **l'unité de recherche de la porteuse ou du porteur du projet doit nécessairement cofinancer** la proposition de recherche.
- Pour les projets pluriannuels, il est attendu que les équipes indiquent les dépenses envisagées pour les années N, N+1, voire N+2.
- Les dépenses suivantes ne seront pas prises en charge par le financement de la Paris Lumières Alliance, elles sont donc inéligibles :
 - L'achat d'ouvrages/articles/documents au-delà de 1.000 euros
 - Les frais de location de salles/lieux pour des rencontres
 - Les imprimantes, ainsi que les cartouches d'encre
 - L'achat d'ordinateurs (fixes, portables) au-delà du montant de 1.200 euros
 - Le recrutement d'un support de poste niveau post-doctorat.
- Afin que les évaluateurs saisissent au mieux les dépenses envisagées, les porteurs sont fortement invités à **détailler les postes de dépenses** : ainsi, pour l'organisation de rencontres, le nombre de personnes ou de jours/nuits concernés, le nombre de participants ou de besoins en transport ou en restauration seront indiqués avec précisions.

Exemples :

Dépense : restauration « pour un colloque » : 900€ - Cette présentation n'est pas explicite. Indiquer : restauration « pour un colloque » : 3 repas déjeuner X 20 participants X 15€ (prix unitaire) = 900€

Dépense : transport « intervenants pour un colloque » : - Cette présentation n'est pas explicite. Indiquer : transport « intervenants pour un colloque » : 3 A/R de France, 3 A/R en Europe = 1800€

- **Aucun frais de gestion** n'est à indiquer dans le budget prévisionnel, ni à intégrer dans les dépenses en cas de projet lauréat à l'AAP Recherche de la Paris Lumières Alliance.

1. Dépenses en fonctionnement :

- Pour les frais de mission en Europe et hors Europe, nous vous invitons à consulter les documents internes de l'établissement.

Pour UPN : "Règles et principes sur les déplacements professionnels de l'Université Paris Nanterre"

<https://personnels.parisnanterre.fr/finance-et-comptabilite/services-financiers/missions>

Pour UP 8 : <https://apps.univ-paris8.fr/cspticket/kb/faq.php?id=25>

- Modalités de calcul de la mission

Pour la durée de la mission : le calcul s'effectue comme suit : à la durée effective du séjour s'ajoutent deux jours prenant en compte le temps de voyage. Par exemple : une mission de 3 jours en Europe = 5 jours.

Dans tous les cas où cela est possible et pour toute mission inférieure à 500 kms, les moyens de transport écoresponsables devront être privilégiés. S'il existe une politique de déplacements au sein de l'établissement, s'y référer.

| Manifestations & Rencontres | Aide financière maximum |
|---|--------------------------------|
| Scientifique - Séminaire | 2000€ (6 séances au moins) |
| Scientifique - JE | 1100€/jour |
| Scientifique - Colloque | 1600€/jour |
| Événement artistique (exposition, concert-débat, conférence grand public) | 2000€ |
| Événement SAPS | 2000€ |

Nota Bene : les AAP n'ont pas pour vocation de financer une manifestation scientifique seule. Elle devra représenter l'aboutissement d'un programme de recherche comportant, par exemple, un ensemble de séminaires ou d'ateliers préparatoires s'inscrivant dans un programme de recherche.

- Pour les stagiaires. Recours à un ou plusieurs stagiaires autorisé (licence ou master)
- Autres dépenses : petit matériel de bureau ou fournitures, acquisitions d'ouvrages ou d'articles, petit matériel informatique sont acceptés.

2. Dépenses en équipement

- Pour les ordinateurs¹

Les AAP Recherche de la Paris Lumières Alliance n'ont pas pour vocation de pourvoir en informatique les laboratoires. Si un ordinateur s'avérait nécessaire dans le cadre du présent projet, la contribution de la Paris Lumières Alliance serait de 1200 € max.

- Autres types de matériels :

Selon les projets, caméra, tablette ou encore micro... pourraient être acceptés dans les dépenses sous réserve de justification. Des logiciels et des disques durs pourront aussi être acceptés.

3. Dépenses en personnel

Se référer à la grille indiciaire de votre établissement pour des emplois contractuels, et en fonction des statuts de personnels souhaités.

Les stagiaires ne sont pas des « personnels » ; si vous souhaitez recruter des stagiaires, il faut les indiquer en dépenses de fonctionnement – ils toucheront une gratification et non un salaire.

La rémunération d'artistes ou d'intermittents du spectacle est éligible

.

¹ La nécessité d'un matériel informatique devra être explicitée dans le cadre de la présentation du projet. Le comité stratégique et scientifique de Paris Lumières Alliance est seul décisionnaire à ce sujet.

ANNEXE 1

THÈMES SCIENTIFIQUES DE LA PARIS LUMIÈRE ALLIANCE

Les projets doivent s'inscrire dans les thématiques suivantes :

Thème 1 - Culture, patrimoine et médias

Mots clés associés : archives, histoires, musées, traductions, humanités numériques, culturalisme et naturalisme, les temps et les mémoires, l'influence et ses réseaux, les *fake news*, etc.

Thème 2 – Créations

Mots clés associés : arts plastiques, littérature, cinéma, danse, théâtre, photographie, musique, vidéos et arts numériques, informatique, arts et migrations, recherche-crédation, industries culturelles, etc.

Il est utile de noter que les humanités numériques constituent une transversalité forte entre les pôles culture et créations.

Thème 3 – Faire monde commun

Mots clés associés : démocratie et société inclusive, discriminations, vulnérabilités, diversité ethnique et racisme, classes sociales, âge(s), genre, comportements sexuels, imbrication des mondes économiques, sociaux, environnementaux, transition écologique, etc.